

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age
Service Départemental Personnes Handicapées
12773

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JACKY GERARD**

OBJET : Subvention de fonctionnement en faveur du Centre inter régional d'études d'actions et d'informations (CREAI) - Exercice 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes en situation de handicap, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique facultative le Conseil départemental place la personne en situation de handicap au cœur de son dispositif social, et, dans le respect des différences liées à son handicap, pose le principe d'une action organisée autour de son parcours de vie et de ses choix.

Créé il y a 51 ans par arrêté ministériel, le CREAI (centre inter régional d'études, d'actions et d'informations) est un organisme privé à mission de service public. Son développement et son ancrage sur tout le territoire national le positionnent comme un pôle ressource incontournable pour les acteurs publics et privés du secteur social et médico-social et pour tous les autres acteurs intervenant en direction des populations vulnérables et fragilisées.

Le CREAI PACA Corse, dont le siège social est situé : 6, rue d'Arcole - 13006 Marseille est présidé par Monsieur Bernard GIRY. Ce centre représente une structure permanente d'informations, d'expertises, de conseils et de formations pour les associations d'usagers, les collectivités territoriales, les gestionnaires d'établissements, les services sociaux et le public en général.

Il compte 165 adhérents et 12 salariés en équivalent temps plein. A partir de statistiques, d'enquêtes spécifiques et d'études, il concourt à l'identification et à l'analyse des besoins et des attentes des personnes en situation de handicap ou d'inadaptation, apporte des réponses en termes d'accompagnement, d'accueil ou d'hébergement et assure le suivi sur l'évolution des pratiques et des besoins émergents. Le CREAI agit en partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux et médico-sociaux.

Au vu des évolutions telles que les difficultés sociales, la précarité des jeunes en situation de handicap psychique ou le vieillissement des personnes handicapées, le CREAI effectue des travaux de veille et d'observation avec les acteurs connexes au champ de la déficience et de la dépendance comme la santé, la protection de l'enfance, l'éducation nationale ou la protection judiciaire de la jeunesse.

A partir de ces éléments d'observation le CREAI apporte une connaissance approfondie des besoins de proximité des populations, réalise des diagnostics territoriaux sociaux et médico-sociaux, et participe à l'élaboration de projets territoriaux partagés.

A ce titre, le CREAI a participé en 2019 à des travaux d'étude portant sur l'optimisation des implantations de foyers de vie pour personnes en situation de handicap sur le territoire départemental, initiative inscrite dans le champ du schéma départemental 2017-2022 et des objectifs poursuivis par le plan Handi-Provence 2025.

En 2020, le CREAI souhaite également poursuivre l'ensemble de ses actions, et dans un souci de visibilité et de lisibilité de ses outils d'information et de communication, il envisage la refonte de son site internet qu'il veut rendre plus ergonomique et responsive en vue de promouvoir au mieux l'intérêt de son contenu et de ses actions.

Il envisage également de réaliser avec le soutien des Départements un répertoire régional des ESAT et entreprises adaptées intitulé « gastronomie et hôtellerie » de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'éditer l'annuaire ressources pour les personnes sourdes et malentendantes sur ce même territoire.

Etant donné la spécificité de ses missions, et afin de les développer, le renouvellement d'une aide du Conseil départemental est proposé en fonctionnement, pour un montant de 20 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL